

**CONNAIS
SANCE**

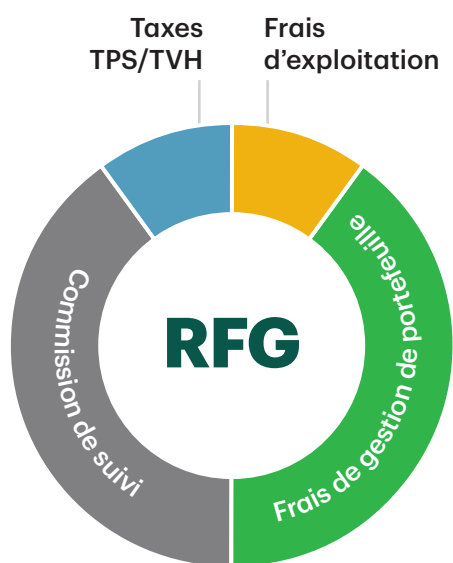
Ratio des frais de gestion : De quoi s'agit-il et pourquoi est-ce important?

Il faut beaucoup de travail pour bâtir et gérer un portefeuille de fonds communs de placement. Le ratio des frais de gestion (RFG) d'un fonds est un moyen utile d'en évaluer les coûts.

Le RFG représente le coût des placements dans un fonds commun de placement.

Le RFG d'un fonds correspond aux dépenses annuelles totales exprimées en pourcentage des actifs. Par exemple, si les dépenses totales d'un fonds représentent 2 % de ses actifs, le RFG sera de 2 %. Votre rendement est présenté après déduction du RFG.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des services, des processus et des dépenses connexes que peut couvrir le RFG.



Commission de suivi

La commission de suivi est payée à la société de courtage pour couvrir les opérations courantes du fonds, dont la recherche, la conformité réglementaire, les placements et la gestion professionnelle.

La société de courtage peut en verser une partie à votre conseiller ou conseillère en guise de rémunération pour ses services et ses conseils.

Taxes

Les frais des fonds communs de placement doivent inclure la TPS et la TVP/TVQ ou la TVH.

Frais d'exploitation

Ces frais sont exigés entre autres pour la comptabilité, la vérification et la tenue des dossiers.

Frais de gestion de portefeuille

Ces frais couvrent la recherche sur les placements, la négociation des titres, le contrôle du risque et les autres activités nécessaires pour gérer le portefeuille de fonds communs de placement.

Prix de l'expertise et des conseils.

Le RFG d'un fonds commun de placement permet d'engager des équipes de professionnels des placements pour effectuer des recherches et négocier des titres pour les investisseurs du fonds. Le RFG des fonds à gestion active est généralement plus élevé que celui des autres fonds étant donné que chaque placement fait l'objet de recherches, d'une sélection et d'une surveillance. À l'inverse, le RFG des fonds à gestion passive, comme les fonds indiciels, est généralement moins élevé étant donné que les placements sont sélectionnés de façon passive à partir d'un indice ou d'un indice de référence.

Le RFG peut inclure une commission de suivi, qui sert à rémunérer votre conseiller ou conseillère pour ses conseils et ses services. Ces services peuvent comprendre ce qui suit :

- Déterminer les solutions de placement pouvant vous aider à atteindre vos objectifs financiers
- Contribuer à diversifier vos placements en tenant compte de votre tolérance au risque
- Recommander des changements à votre portefeuille de placements à mesure que votre situation financière évolue



Si vous remettez en question la commission de suivi et le coût des conseils professionnels, voici de quoi vous faire réfléchir : des études montrent que les investisseurs qui font affaire avec des conseillers pendant 15 ans ou plus accumulent 3,9 fois plus d'épargne que ceux qui n'obtiennent aucun conseil³.

Gestion de portefeuille professionnelle de Gestion de Placements TD (GPTD) :

- **Nouvelle perspective** : Une des gammes de solutions de placement les plus étendues et les plus diversifiées au Canada
- **Expérience** : Des gestionnaires de portefeuille principaux comptant plus de 20 ans d'expérience en moyenne
- **Confiance** : Le plus important gestionnaire de caisses de retraite au Canada au cours des neuf dernières années¹

Le saviez-vous? Ensemble, les entités de gestion de placements de la TD gèrent des actifs de 388 milliards de dollars pour plus de deux millions de Canadiens².

Pour en savoir plus, communiquez avec votre **professionnel des placements.**



¹ Sources : « The Top 40 Money Managers (au 30 juin 2018) », Benefits Canada, novembre 2018, « The Top 40 Money Managers (au 31 décembre 2017) », Benefits Canada, mai 2018, « The Top 40 Money Managers (au 31 décembre 2016) », Benefits Canada, mai 2017, « The Top 40 Money Managers (au 31 décembre 2015) », Benefits Canada, mai 2016, « The Top 40 Money Managers (au 31 décembre 2014) », Benefits Canada, mai 2015, « The Top 40 Money Managers (au 31 décembre 2013) », Benefits Canada, mai 2014, « The Top 40 Money Managers (au 31 décembre 2012) », Benefits Canada, mai 2013, « The Top 40 Money Managers (au 31 décembre 2011) », Benefits Canada, mai 2012, « The Top 40 Money Managers (au 31 décembre 2010) », Benefits Canada, mai 2011. Selon le total des actifs gérés des caisses de retraite au Canada. ² Sources : « The Top 40 Money Managers (au 30 juin 2018) », Benefits Canada, novembre 2018. D'après les actifs gérés (en millions), au 30 juin 2018. ³ Les entités de gestion de placements de la TD gèrent 388,0 milliards de dollars d'actifs de clients. Actifs gérés au 31 mars 2019 pour Gestion de Placements TD Inc., TDAM USA Inc., Epoch Investment Partners, Inc. (Epoch) et Gestion de Placements Greystone TD. Gestion de Placements TD exerce ses activités par l'intermédiaire de Gestion de Placements TD Inc. au Canada et de TDAM USA Inc. aux États-Unis. Gestion de Placements Greystone TD représente Greystone Managed Investments Inc., une filiale en propriété exclusive de Greystone Capital Management Inc. (« GCMI »). Toutes les entités sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. ³ Source : IFIC – Renseignements aux représentants, mai 2017. Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. aux fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration et ne reflètent pas des valeurs ou des rendements futurs. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire l'aperçu du fonds et le prospectus, car ils contiennent des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement mentionnés correspondent au rendement total annuel composé historique pour la période indiquée et ils tiennent compte des variations de la valeur des parts et du réinvestissement des distributions. Les frais de vente, de rachat et de distribution, les frais facultatifs et les impôts sur le revenu payables par tout porteur de parts, qui auraient réduit le rendement, ne sont pas pris en compte. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Les représentants en fonds communs de placement des Services d'investissement TD Inc. distribuent les fonds communs de placement à TD Canada Trust. Les Fonds Mutuels TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'entremise de courtiers autorisés. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.